



Commune de Chavannes-des-Bois

Formulaire de subvention communale pour les transports publics

1. Informations personnelles

- Nom et prénom : _____
- Date de naissance : _____
- Adresse complète : _____
- NPA et localité : _____
- Téléphone : _____
- Adresse e-mail: _____
- Êtes-vous en scolarité obligatoire ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, nom de l'établissement scolaire : _____
- Bénéficiez-vous déjà d'un abonnement subventionné de transports publics ?
☐ Oui ☐ Non

2. Informations relatives à l'abonnement

- Type d'abonnement : _____
- Entreprise de transport : _____
- Numéro d'abonnement : _____
- Montant total payé : _____
- Date d'achat : _____

3. Coordonnées bancaires pour le remboursement

- Titulaire du compte : _____
- Nom de la banque : _____
- IBAN : _____

4. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) _____, certifie que les informations fournies ci-dessus sont exactes et complètes. Je confirme que l'abonnement soumis au remboursement est personnel et non transmissible et je m'engage à informer la commune de toute modification pertinente des informations communiquées.

Lieu et date :

Signature du demandeur (ou de son représentant légal si le demandeur est mineur) :

Conditions d'octroi de la subvention communale

1. **Type d'abonnement**

La subvention est accordée uniquement pour un abonnement annuel de transports publics.

2. **Non-cumul**

La subvention communale n'est pas cumulable avec toute autre participation financière relative à un abonnement annuel de transports publics, provenant par exemple d'une autorité publique (telle que l'APEJ) ou, d'un employeur.

3. **Nombre de subsides**

Un seul subside peut être octroyé par personne et par année civile, indépendamment du nombre d'abonnements acquis.

4. **Condition d'âge**

Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 25 ans à la date de début de validité de l'abonnement.

5. **Justificatifs à fournir**

La demande doit être accompagnée :

- d'une copie de la preuve d'achat de l'abonnement annuel;
- d'une copie d'une pièce d'identité officielle valable.

6. **Réserve**

La Commune se réserve le droit de refuser la demande en cas d'informations incomplètes ou inexactes, ou si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies.

Les présentes conditions d'octroi sont établies conformément à la décision de la Municipalité du 23 février 2026, fixant les modalités de subvention des abonnements annuels de transports publics.